49e ANNÉE. — N° 17.245
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 » 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c
SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1919
SAINT EUSTACHE
SOLEIL : lever 6h47; coucher 18h
LUNE : N. L. le 24; P. Q. le 2

L'UNIVERSITÉ NOUVELLE

Deux articles parus en décembre 1918 ont fait connaître aux lecteurs de la *Petite Gironde* les idées des « Compagnons », jeunes universitaires alors mobilisés, sur la réorganisation de l'enseignement. Le tome II de « l'Université nouvelle », étudiant les applications de la doctrine exposée dans le premier volume, vient de paraître. Les Compagnons s'adressent non seulement aux universitaires des trois ordres d'enseignement, dont l'œuvre commune doit être la réforme d'ensemble de l'Université, mais au grand public, que ne peut laisser indifférent un essai de former les enfants pour l'avenir qui les attend, une tentative pour rendre l'Université « créatrice d'action, productrice de richesse nationale ». « C'est à l'opinion publique d'élever la voix », disent les Compagnons, qui se font plus pressants encore. « Vous tous qui voulez que ce pays vive, associez-vous à notre mouvement, envoyez-nous votre adhésion (1), exigez de vos mandataires qu'ils inscrivent, sur leur prochain programme, la réforme de l'éducation nationale. » Déjà cette réforme est l'un des articles des programmes de la IVe République et de l'Association « France » (A. N. O. D.).

C'est en effet un problème essentiel et dont l'opportunité doit frapper tout citoyen, quelles que soient par ailleurs ses idées politiques, que celle d'une refonte de tout notre système d'éducation. Sans doute, la guerre a témoigné de notre héroïsme; mais savoir mourir ne suffit pas, il faut aussi savoir vivre; or, en même temps, la guerre nous a montré à quel point nous pouvions être maladroits, ignorants ou insouciants. La guerre passée, des phénomènes nouveaux ont surgi, tout un mouvement mondial économique et social qui contraint la France à se moderniser, à s'adapter; pour que ces leçons de la guerre ne se perdent plus, il faut dès maintenant les transposer en formules d'éducation; il faut changer les assises morales des jeunes Français pour développer, sans plus tarder, leur valeur sociale. La valeur individuelle, au cours des cinq dernières années, a sauvé la France, mais à quel prix ? Il serait imprudent de compter désormais sur la facilité avec laquelle s'improvisent chez nous des individus d'élite; la notion de civisme est peu vivante dans notre démocratie; tel qui est fier de faire sans hésiter le sacrifice de sa vie aux heures où le pays est en péril, n'est guère moins fier d'être un médiocre citoyen et n'a jamais considéré qu'au-dessus du patriotisme tout court, il y a le patriotisme de tous les instants, qui est proprement le civisme.

De ces remarques et réflexions, les Compagnons déduisent les éléments principaux de la réforme qu'ils veulent faire aboutir : l'école de type unique donnera à tous les enfants la même formation élémentaire, la même « religion sociale »; elle permettra la sélection des intelligences qu'il importe de découvrir pour avoir les guides et les chefs indispensables à une démocratie; les humanités seront réservées à ceux-là seuls qui peuvent en profiter : ainsi sera améliorée la qualité de l'élite; un vaste enseignement technique, souple et divers, ranimera le goût de la profession et « donnera un sens à la vie de chacun »; le but sera pour tous à l'avenir la recherche de la perfection dans l'activité. L'enseignement aura donc « un contenu social positif, une morale sociale déterminée »; il aura pour tâche d'acheminer vers l'avenir « des hommes actifs, d'esprit moderne, capables de s'organiser, de se conduire et de se défendre, soucieux de l'intérêt général et du bien public ».

En attendant les objections et les critiques qu'ils sollicitent, les Compagnons exposent ce qu'on pourra mettre à la place de ce dont on ne veut plus, indiquent les moyens de réaliser les réformes projetées pour l'enseignement primaire, pour les études du second degré, tant au lycée qu'à l'école technique, et pour les études supérieures, expliquent ce que devra être la méthode d'éducation physique, étudient enfin la formation du personnel enseignant des trois ordres.

Comme Jules Simon dans sa « Réforme de l'enseignement secondaire », c'est à l'éducation physique que les Compagnons consacrent leur premier chapitre. Inestimables pour la vie de l'esprit sont les bienfaits de l'activité du corps intelligemment dirigée; la culture physique se haussera du reste à tous les degrés des études jusqu'à être la culture virile qui apprend à dépenser les forces accumulées, à acquérir le goût de la responsabilité et du risque, à faire acte de volonté.

L'école unique prolongée comprendra deux degrés; dans le second, les enfants de onze à quatorze ans recevront un enseignement pratique, régionalisé, préparatoire à leur profession future; une demi-journée de classe, une demi-journée d'exercices et de travaux; au cours du second stade, les maîtres auront à discerner les dispositions naturelles des enfants. Les élèves jugés capables de suivre les cours du lycée y entreront à treize ans; les humanités dureront cinq ans. Le lycée donnera une culture générale professionnelle; il faudra y perfectionner les méthodes, économiser le temps, faire converger les efforts des différentes disciplines, réduire le temps consacré aux classes pour augmenter les heures de travail personnel de l'élève, proportionner le programme au temps disponible et non le temps au programme, assurer l'éducation de la sensibilité, montrer quelle est la structure économique de la société moderne et comment il faut s'y conduire. La conception encyclopédique et hâtive des études fait du baccalauréat une institution malfaisante, à la fois ridicule et injuste; il faut conserver un examen de fin d'études *extérieur* aux établissements d'enseignement, mais le réorganiser de façon qu'il ne trompe plus sur la valeur des candidats; on aura déjà beaucoup fait en réorganisant les études.

C'est l'enseignement professionnel qui devrait tenir la plus grande place dans l'Université; sur trois millions d'enfants quittant l'école primaire, à peine cent cinquante mille en suivent-ils les cours aujourd'hui. Il faut le rendre obligatoire et gratuit de quatorze à dix-huit ans, avec, au terme, un certificat d'études techniques après examen; il faut créer des écoles de métiers; tout cela suppose d'ailleurs la réglementation de l'apprentissage.

Les ressources matérielles de notre enseignement supérieur sont exiguës et mal réparties; il n'est pas nécessaire qu'une réduction du savoir humain tout entier soit offert par chacune de nos Universités provinciales; il faut concentrer, regrouper les ressources afin d'augmenter le rendement scientifique; on se demandera quelles seront pour chaque Université les disciplines qui ont le plus de chance de réussir, de plonger dans la vie économique et intellectuelle de la région. Les Compagnons examinent ce qu'y seront l'enseignement de la science et la préparation professionnelle; ils ne négligent pas la question des grandes écoles. A l'Université incombera encore la formation de l'esprit public, l'éducation du peuple; à l'étranger, elle aura un double rôle, d'information et de propagande; nos Instituts y seront « des expositions permanentes de l'activité intellectuelle de la France ».

Telles sont les questions, grosses et petites, mais toutes urgentes que posent les Compagnons et dont ils recherchent les solutions; leur premier souci est de faire réfléchir sur un des intérêts vitaux de la France de demain.

A. MIQUELARD.

(1) Demander les statuts de l'Association des Compagnons au secrétaire général de l'Association, 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, VIIIe.

L'AUTRE DANGER

Nous ne remplirons jamais avec assez de ferveur et de piété notre devoir de gratitude envers nos chers morts de la Guerre, disions-nous l'autre jour. Mais nous signations l'« autre danger », la commémoration par des monuments toujours très coûteux, souvent inesthétiques, alors que les millions seraient plus heureusement consacrés à soulager les misères résultant de la guerre et que les œuvres officielles, nous n'en doutez pas, seront impuissantes à soulager toutes...

Il faudrait s'efforcer de concilier ce souci pratique avec le sentiment des familles, profondément respectable et touchant, qui trouveraient dans un grandiose hommage de pierre ou de bronze un rappel nécessaire pour les générations à venir du sublime sacrifice.

Mais on tombera d'accord que ces monuments ne doivent pas seulement être des « navets » bien intentionnés, comme on dit dans l'argot des ateliers. Nous ne sommes pas seuls à redouter cette floraison de pierre fâcheuse.

Voici qu'un fonctionnaire, le préfet des Deux-Sèvres, M. Rang des Adrets, qui n'est pas un inconnu pour les Girondins, vient d'adresser aux trois cent cinquante maires de son département la circulaire suivante :

« ...En ce moment, une véritable armée de « Poilus » ou de « Victoires » en zinc, en ciment ou en plâtre se confectionne dans des ateliers spéciaux.

» Je n'hésite pas à vous dire que l'érection de ces images naïves et maladroites sur vos places et vos carrefours serait de nature à déshonorer non seulement l'agréable aspect de la localité, mais à diminuer, s'il est possible, la grandeur du souvenir dont vous voulez assurer l'immortelle commémoration.

» Défiez-vous des mercantis de l'art qui vont vous offrir des figures faites en série et qui n'ont rien de commun avec la statuaire... »

On voit que « l'autre danger » s'accuse avec précision, puisqu'un représentant du gouvernement n'hésite pas à le dénoncer : « J'accuse... »

M. le préfet des Deux-Sèvres, pour écarter les indésirables « navets », a décidé d'instituer chez lui « un groupement d'artistes et d'hommes de goût » à qui serait confié le soin de diriger les municipalités dans leur choix. Cette censure préventive serait-elle efficace ? Et quel est le brave conseiller municipal qui consentira à s'incliner devant le sentiment éclairé de l'artiste ou de l'homme de goût ? Tant mieux pour les Deux-Sèvres si ces conseillers municipaux modestes et déférents sont nombreux dans le département.

Pourquoi ne chercherait-on pas à célébrer le Poilu sous d'autres formes, par exemple dans la vignette du nouveau timbre-poste ? Nos timbres sont presque tous odieux. Qui sait quelle étrange inspiration va se faire graver en couleurs par les augures de l'administration ? Il y a un type de Poilu qui conviendrait à merveille au timbre-poste : c'est l'image de Toché, parue au début de la guerre. Elle est puissante, stylisée, originale. Elle aurait l'avantage, puisque Toché est mort, de supprimer les compétitions, et, une fois par hasard, notre timbre ne serait pas inférieur à ceux des plus petites républiques sud-américaines...

P. B.

NOTRE CHANGE
s'est légèrement amélioré

LE GOUVERNEMENT SERAIT DECIDE A SEVIR CONTRE LA SPECULATION

Paris, 19 septembre. — On constate depuis quelques jours une appréciable amélioration de notre change. La livre anglaise, qui a coté un moment 39 francs, est revenue hier à 36 fr. 61; le dollar américain, qu'on payait il y a trois jours 9 fr. 13/5, et sur lequel jadis un écart de 5 centimes apparaissait considérable, a été ramené à 8 fr. 74. La peseta espagnole, qui s'est inscrite jusqu'à 1 fr. 72, cote 1 fr. 69; le franc suisse est ramené de 1 fr. 65 à 1 fr. 55.

Les mêmes mouvements désordonnés qui présidaient en ces derniers temps à la hausse se constatent, on le voit, dans la baisse survenue, ce qui tendrait à prouver que l'ascension vertigineuse qui justifiait toutes les inquiétudes n'était sans doute pas uniquement provoquée par le jeu normal de l'offre et de la demande des devises, et pouvait, pour une part, avoir une origine spéculative.

Il a suffi que la possibilité d'une entente interalliée soit envisagée, et l'ouverture de crédits sur les marchés de Londres et de New-York possible, pour apaiser l'affolement de ceux qui, ayant des engagements, redoutaient d'avoir plus tard à consentir de trop lourds sacrifices, et tenaient à s'assurer des moyens de paiements immédiats, et rappeler à la prudence les agioteurs, qui, escomptant de plus hauts cours, les aggravaient par leurs achats.

D'ailleurs, on assure que notre politique du change va se faire moins passive qu'elle ne l'avait été durant ces derniers mois. Le gouvernement serait décidé à réprimer avec la dernière énergie toutes les infractions aux règlements actuellement en vigueur sur les exportations de capitaux et les envois de fonds à l'étranger, sous quelque forme que ces infractions, très nombreuses dit-on, aient pu se produire.

L'équipage du " Goliath " est en France

Marseille, 19 septembre. — L'équipage tout entier du « Goliath » est arrivé ce matin, à sept heures trente, de Dakar, par le paquebot « Mingrélie ».

UN GRAND DÉBAT A LA CHAMBRE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le ministre de l'Intérieur critique le projet

M. Briand somme le gouvernement de prendre une attitude nette vis à vis de la réforme

Paris, 19 septembre. — La séance est ouverte à neuf heures quarante, sous la présidence de M. René Renoult, vice-président.

LES TOMBES MILITAIRES

M. Pacaud pose au sous-secrétaire d'Etat à la guerre, M. Abrami, une question au sujet de l'exhumation et du transfert des corps des soldats inhumés sur les champs de bataille. Il demande à la Chambre de refuser de voter avant sa séparation le projet qui interdit toute exhumation pendant un délai de trois ans. Puisque le gouvernement américain a obtenu l'autorisation de ramener les corps de ses soldats, l'interdiction qui pèse sur l'exhumation des corps de nos soldats ne saurait être maintenue. L'orateur demande que l'on accorde une fois par an aux familles de nos soldats la facilité d'un voyage à prix réduits sur la tombe de nos héros. (Applaudissements.) Enfin, on devrait décider que le transfert des corps de nos soldats soit accompli l'an prochain, pour l'anniversaire de l'armistice. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, répond : Si le gouvernement a interdit le transfert pendant une certaine période de temps, c'est à cause de la difficulté des recherches et des lamentables surprises de l'identification qu'auraient eues les familles si elles s'étaient livrées elles-mêmes aux recherches. Il faut penser aussi à l'épouvantable état de cataclysme dans lequel se trouvent certains champs de bataille, dans lesquels les tombes des militaires ont été bouleversées par les projectiles. Il y a aussi la difficulté des tombes isolées qui contiennent les corps mal identifiés. C'est pour cela que le gouvernement a été amené à déposer un projet et à procéder lui-même à l'identification des cadavres. On a dans 76 secteurs procédé déjà à plusieurs milliers d'identifications. Aucune difficulté n'arrêtera d'ailleurs le gouvernement dans les opérations des recherches.

La question est close après une réplique de **M. Pacaud.**

Les frais électoraux

On reprend la loi sur les frais électoraux. On discute encore le paragraphe de l'article 3 d'après lequel sont déclarés nuls tous bulletins imprimés autres que ceux fournis par l'administration.

Cette disposition est combattue par **MM. Voilin** et **Brousse,** à cause des fraudes possibles; par **M. Puech,** et défendue par **M. Mistral.**

M. Cazassus propose un amendement frappant d'une peine de un mois à six mois de prison ou de 1,000 à 10,000 francs d'amende ceux qui auraient imprimé des bulletins autres que ceux de l'administration.

M. Voilin défend alors un amendement tendant à la suppression du paragraphe relatif à la nullité des bulletins autres que ceux de l'administration.

M. Delory trouve au contraire excellent le texte de la commission, conforme à l'intérêt des partis.

La suppression de cette disposition, demandée par **M. Voilin,** est adoptée par 279 voix contre 218.

L'amiral Bienaimé : La commission du suffrage universel nous place dans une situation déplorable vis-à-vis du pays par ses dispositions sur les frais électoraux. Je demande la disjonction pour tout ce qui n'a pas rapport au sectionnement.

M. Alex. Varenne, président de la commission, s'oppose à la disjonction. On a accusé les députés de vouloir faire payer leurs frais par les électeurs, ce qui est faux, puisqu'il s'agit de l'impression et de la distribution des bulletins et que les frais seront à la charge des candidats, comme on l'a voté hier. Sans les dispositions de cette loi, la consultation électorale se ferait dans le plus grand désordre. La Chambre acceptera les propositions de la commission pour moraliser le suffrage universel.

M. de Monzie fait observer que toutes ces difficultés viennent de ce qu'on veut rendre la loi inapplicable. Or, l'idée sur laquelle tout le monde s'est mis d'accord est qu'on a voulu permettre à des candidats peu fortunés de se présenter. Mais ce sont les adversaires de la loi de juillet qui se dressent contre la loi actuelle. Que la commission déclare qu'il s'agit d'une subvention spéciale (exclamations et protestations) qui permette aux candidats de faire des économies sur la propagande.

Pour mettre fin à ce débat, M. de Monzie demande à la Chambre de se prononcer sur cette disposition additionnelle : « Sont déclarés nuls tous bulletins imprimés qui ne sont pas conformes aux déclarations de candidature. »

Le ministre des finances expose que la suppression du paragraphe 7 fait tomber toutes les dispositions précédentes et rend la loi inutile. Il demande donc le renvoi à la commission. Le ministre ajoute que puisque les frais sont à la charge des candidats, il n'a plus à collaborer avec la commission, et s'il a demandé le renvoi, c'est dans l'intention de prouver l'inutilité du texte. (Mouvements divers.)

M. Varenne, président de la commission, répond que le gouvernement a toujours été hostile à la réforme électorale. Son représentant n'a jamais pris la parole à la commission, sauf une fois. Le gouvernement ne se résigne pas à la loi votée en juillet. Le ministre de l'Intérieur ne voulait même pas déposer un projet de sectionnement. Le gouvernement continue à laisser la Chambre agir seule, et quand il peut trouver l'occasion de compliquer la situation politique, il le fait, pour lasser la Chambre et revenir au scrutin d'arrondissement. En même temps se développe la campagne de presse antiparlementaire, sous la direction d'un chef d'orchestre invisible. (Exclamations.)

Voix diverses : Il est là !

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. Pams, ministre de l'intérieur : Il s'agit, en réalité, d'une véritable interpellation sur la politique générale. La politique du gouvernement a été nette et claire. Nous n'avons pas varié dans notre thèse comme le président de la commission. La commission a-t-elle songé à appeler aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis la guerre sauf moi ? Elle l'a fait seulement au moment où les conclusions de la commission étaient entières.

MM. Jules Ferry, Waldeck-Rousseau, Clemenceau ont déclaré qu'en matière électorale la Chambre devait être libre de se prononcer. Telle a été aussi notre attitude. Mais la commission a voulu joindre deux principes inconciliables, et au Sénat le ministre de l'intérieur a dit que le projet n'était pas applicable. Toutes vos discussions le démontrent. (Applaudissements sur divers bancs.) Devant le Sénat, le ministre a renouvelé ses réserves. Lorsque la Chambre eut voté le projet pour la seconde fois, le gouvernement l'a promulgué. Or, dans la loi actuelle, le gouvernement vous a laissé la liberté, et vous avez remis aux préfets et aux maires la direction du mécanisme d'où doit sortir la volonté populaire. Quel instrument entre les mains d'un gouvernement de combat ! Quoi que vous puissiez croire, le gouvernement n'est pas intervenu dans vos débats. Vous êtes les maîtres, et vous avez l'apparence de la victoire. (Très bien ! sur divers bancs.)

M. de Monzie : La loi est-elle une apparence, Monsieur le Ministre de l'intérieur ?

M. Pams : Pour le sectionnement, le gouvernement a consulté les préfets, et nous avons apporté un projet de sectionnement qu'on n'a pas discuté. La commission lui en a substitué un autre, s'inspirant dans chaque département de principes différents. (Vifs applaudissements.)

La loi que vous avez proposée n'a pas trouvé en elle-même son application. Vous êtes dans une entreprise sans issue. Le gouvernement attend avec impatience que vous ayez enfin abouti à un texte législatif logique. Le ministre n'est pas intervenu dans vos débats, conclut M. Pams, et il continuera à admirer vos efforts. (Applaudissements sur quelques bancs.)

M. BRIAND

Au milieu d'un vif mouvement d'attention, **M. Briand** monte à la tribune : Le ministre de l'intérieur est venu, dit-il, nous faire connaître pour la première fois l'avis du gouvernement. Un ministre de l'intérieur, après une guerre de quatre ans, quand le pays va avoir à choisir le Parlement qui aura à assurer les charges les plus lourdes, vient dire : « Vous avez fait un instrument qui est inapplicable. »

M. Pams : Il s'agissait du texte qui a été amendé par le Sénat.

M. Briand : Vous avez dit devant le bureau du Sénat que la loi n'était pas applicable; vous avez évoqué de grands souvenirs pour expliquer votre attitude. Jules Ferry, Waldeck-Rousseau se désintéressaient de certaines modalités de la réforme, mais pas de savoir si elle comporterait le scrutin de liste ou le scrutin d'arrondissement. Si le gouvernement est convaincu qu'une réforme présente de graves dangers pour le régime, il n'a pas le droit de s'abstenir; il doit alors se prononcer. Lorsque le gouvernement s'est déclaré neutre, je me suis dit que cette réforme n'était pas dangereuse. Si vraiment la loi est mauvaise, il faut le dire nettement; mais il ne faut pas prendre une attitude qui par des votes obliques appellerait le Parlement à se discréditer. Au moment où le pays attend un scrutin plus large, le Parlement ne peut se discréditer.

M. Briand comprend l'opposition du ministre des finances aux charges nouvelles du Trésor. Mais lorsqu'on y remédie, on vient parler de tâtonnements de l'Assemblée. Cette réforme est l'aboutissement d'une série de concessions. On ne peut dire à cette Chambre : « Renie-toi ! » Si elle veut le faire, que ce soit tout de suite, mais qu'elle ne donne pas ce spectacle lamentable aux adversaires du régime parlementaire. Quand on aura discrédité le régime parlementaire, que mettra-t-on à la place ? Ce n'est pas une question de personne. Ferry, Waldeck-Rousseau ne se seraient pas désintéressés d'une telle réforme après la guerre. C'était le devoir du gouvernement d'aider la commission. Or, le gouvernement était derrière l'amendement Laval tendant à ajourner la réforme. Le ministre de l'intérieur devrait dire : « Je considère cette loi comme inapplicable. Mais le ministre des finances a amorcé le débat et a été entraîné par son tempérament combatif. Le ministre de l'intérieur a dû alors sortir de sa noble neutralité. » Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas des indications à la Chambre ?

La loi sera améliorée avant les élections si la collaboration du gouvernement la rend plus maniable, plus efficace. Maintenez-vous que la loi est « inapplicable » ? Il faut le dire nettement à la Chambre, ou dire que vous voulez améliorer le projet. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Au milieu du vacarme, on demande le renvoi à mardi.

M. André Lefèvre veut qu'on laisse répondre le ministre de l'intérieur.

On met aux voix le renvoi, qui donne lieu à pointage.

Les Alliés ont remis leurs conditions de paix à la Bulgarie

Paris, 19 septembre. — La remise des conditions de paix des alliés à la délégation bulgare a eu lieu ce matin, à dix heures trente, au ministère des affaires étrangères.

Un service d'ordre discret gardait les abords du ministère. Les chefs des délégations alliées et associées étaient réunis dans la salle de l'Horloge, où avait été dressée une table en fer à cheval. M. Clemenceau présidait, ayant à sa droite deux délégués américains, M. Pichon, deux délégués italiens, et les représentants de chacune des délégations hellénique, polonaise, portugaise, roumaine, serbe, tchéco-slovaque, siamoise et uruguayenne. A sa gauche, M. Clemenceau avait deux délégués britanniques, deux délégués japonais, un représentant de chacune des délégations belge, brésilienne, bolivienne, chinoise, cubaine, équatorienne, haïtienne, hedjazienne, péruvienne.

Les quatre délégués bulgares, ayant à leur tête M. Théodoroff, avaient pris place devant une table séparée, face à la table présidentielle.

Les Bulgares ont un délai de vingt-cinq jours pour présenter leurs observations.

Les clauses du traité avec la Bulgarie

Paris, 18 septembre. — Voici les principales stipulations d'ordre militaire et économique contenues dans le traité de paix qui doit être remis demain matin aux délégués bulgares :

Abolition du service obligatoire en Bulgarie, maintien des forces de police dont les effectifs ne devront pas dépasser 20,000 hommes. Le nombre des douaniers, gardes forestiers, gendarmes, agents de police, qui seront autorisés à être armés, ne pourra excéder 10,000. Les armes et munitions en excédent sur les totaux accordés par le traité devront être déposées en tels lieux que décideront les alliés, qui feront surveiller par des commissions interalliées l'exécution par la Bulgarie des clauses militaires, navales et aéronautiques du traité. Une commission interalliée d'enquête et de contrôle procédera à la recherche des nationaux des pays alliés non rapatriés et à la constatation des actes criminels commis par les Bulgares sur les prisonniers et les nationaux alliés.

Cette commission comprendra des représentants anglais, français, italiens, grecs, roumains et serbes. La Bulgarie restituera tous les objets, valeurs ou documents volés par elle aux alliés. Elle livrera aux tribunaux militaires alliés les personnes coupables d'actes contraires aux lois de la guerre. Elle paiera enfin une indemnité de 2 milliards 250 millions, dont le versement devra être effectué dans un délai maximum de trente-sept années.

L'Allemagne s'incline

L'article 61 de la Constitution allemande est annulé

Berlin, via Bâle, 19 septembre. — La commission de l'Assemblée nationale pour les affaires étrangères a consenti à ce que soit signé le protocole concernant la nullité de l'article 61 de la Constitution allemande.

Le gouvernement allemand fera savoir à l'Entente, par l'intermédiaire de von Lersner, que l'Allemagne donne satisfaction à sa demande.

Les élections municipales auraient lieu avant les élections législatives

Paris, 18 septembre. — Si la majorité de la Chambre est d'accord avec M. Clemenceau pour ne pas reculer la date de l'élection à la présidence de la République, qui doit avoir lieu le 17 janvier prochain, par contre, elle paraît décidée à insister auprès du gouvernement pour que les élections municipales aient lieu avant les élections législatives. Ajoutons que, d'après les députés qui l'ont entretenu de la question, M. Clemenceau serait prêt à accepter la suggestion.

Voici quels sont les arguments invoqués pour faire précéder les élections législatives par les élections municipales. Il est entendu que l'élection présidentielle aura lieu avec une nouvelle Chambre et un nouveau Sénat; or, et c'est là l'argument décisif, nombreux sont les députés qui estiment que seules les municipalités nouvelles doivent désigner les délégués sénatoriaux. Dès lors, le calcul est simple. Pour que ces délégués puissent être nommés dans les délais légaux, il convient que les élections municipales aient lieu à la fin d'octobre. Il faut prévoir deux tours de scrutin, les 26 octobre et 2 novembre.

La constitution des municipalités aurait lieu le 9 novembre, la désignation des délégués le 16. Comme un délai d'un mois est nécessaire entre la désignation des délégués sénatoriaux et les élections sénatoriales, celles-ci seraient fixées dans la deuxième quinzaine de décembre. Ainsi le Sénat nouveau se réunirait en janvier et serait constitué à temps pour l'élection du président de la République. Retarder de huit jours les élections municipales, ce serait rendre, sinon impossible, tout au moins extrêmement difficile, l'accomplissement dans les délais assignés par la loi des diverses formalités prévues.

Telle est la thèse à laquelle le gouvernement semble s'être rallié, mais il demeurerait entendu que les élections législatives auraient lieu aussitôt après les élections municipales, c'est-à-dire le 9 novembre.

M. Damour se représentera dans les Landes

M. Maurice Damour, député des Landes, nous prie de démentir l'information parue dans plusieurs journaux et annonçant qu'il se présenterait dans la Gironde. Il n'a jamais songé à abandonner le département des Landes, où il sollicitera le renouvellement de son mandat.

La Suisse suspend les envois de denrées alimentaires pour l'Allemagne

Zurich, 18 septembre. — L'Allemagne n'a pas exécuté les accords passés le 1er juillet dernier avec les autorités fédérales suisses concernant la livraison du charbon. Les réclamations amicales n'ayant pas eu de suite, les autorités fédérales ont suspendu l'envoi des denrées alimentaires à l'Allemagne et ont adressé en même temps une note très énergique à Berlin.

Déserteur condamné à mort

Montpellier, 18 septembre. — Le conseil de guerre de Montpellier a condamné à mort le soldat Alexandre Blanc, né à Rodez, du 416e d'infanterie, accusé de désertion à l'ennemi, à Verdun, le 12 janvier 1917.

Les détachements français et anglais quittent Fiume

Milan, 19 septembre. — Voici comment s'est effectué le départ de Fiume des détachements anglais et français :

Le 13 septembre, un officier anglais se rendit auprès du commandement et déclara que les soldats anglais ne pouvaient rester consignés à la caserne pendant plusieurs jours. Il lui répondit qu'ils étaient autorisés à s'éloigner et que d'Annunzio se proposait de les accompagner avec les honneurs militaires. La ville, de son côté, leur ferait une manifestation de sympathie. Le lendemain matin, un lieutenant anglais retourna au commandement pour annoncer que les Anglais partiraient à six heures du matin.

Si d'Annunzio n'avait pas été malade, il aurait pris congé personnellement des troupes britanniques. A six heures, accompagnés d'un bataillon d'« arditi » qui rendait les honneurs, les Anglais s'embarquèrent sur des navires anglais et américains.

Les Français, qui évitèrent tout contact avec le nouveau commandement, s'embarquèrent sur le « Condorcet » à dix heures, sans incident.

L'AVIATION COOPÈRE

Rome, 19 septembre. — Une escadrille d'aéroplanes est arrivée du champ d'Aiello et a atterri sur l'aérodrome que d'Annunzio avait fait préparer en deux jours par les soldats du génie.

Un autre aéroplane est arrivé d'Udine, apportant un Message enthousiaste de cette ville.

LA FLOTTE DE D'ANNUNZIO

Rome, 17 septembre. — Dans le port de Fiume se trouvent seulement les navires de guerre suivants : Cuirassé « Dante-Alighieri »; contre-torpilleurs « Nibbio », « Nullo » et « Abba ». Ces navires sont tous aux ordres de d'Annunzio.

L'AMIRAL CASANOVA EST RENTRE EN ITALIE

Rome, 18 septembre. — Le « Giornale d'Italia » annonce que l'amiral Casanova, qui avait débarqué du « Dante Alghieri » pour tenter de faire rentrer les soldats et les marins dans la discipline, a été tout d'abord arrêté, puis relâché et dirigé sur l'Italie.

« JE SUIS VENU ICI POUR MOURIR »

Milan, 17 septembre. — M. d'Annunzio a déclaré au correspondant du « Corriere della Sera » :

« Le général di Robilant paraît toujours décidé à nous encercler et nous attaquer; mais je suis convaincu que cela ne lui réussira pas; ses troupes ne se livreront à aucun acte hostile contre nous. En tout cas, je résisterai. J'irai jusqu'au bout absolument. Je suis venu ici pour mourir ! »

L'ETAT-MAJOR DE D'ANNUNZIO

Rome, 19 septembre. — D'Annunzio s'occupe d'organiser son commandement et ses troupes. Le major Reina fait fonctions de chef d'état-major; le major Giurati, de chef de cabinet. Le lieutenant mutilé Igliori, décoré de la médaille d'or, est attaché au commandement. Le commandant Castracane est agent de liaison avec la marine. De nombreux partisans arrivent de toutes parts, mais seuls sont acceptés les hommes décidés à tout.

LE GOUVERNEMENT ITALIEN N'ENVISAGE AUCUN APPEL D'HOMMES

Rome, 19 septembre. — A la Chambre, le général Albricci, ministre de la guerre, a déclaré qu'il n'y a rien de vrai dans le bruit suivant lequel on aurait suspendu la démobilisation et qu'on aurait l'intention de rappeler deux classes sous les drapeaux.

LENOIR N'A PAS ÉTÉ EXÉCUTÉ

Il a fait des révélations et demande à être confronté avec M. Caillaux

Paris, 19 septembre. — Pierre Lenoir, dont l'exécution avait été décidée hier, le Président de la République n'ayant pas usé de son droit de grâce, n'a pas été passé par les armes, ainsi qu'on s'y attendait. Un service d'ordre important avait été organisé comme de coutume en pareille occasion, au polygone de Vincennes. M. Raux, préfet de police, le dirigeait en personne depuis six heures trente du matin. Différents fonctionnaires de l'ordre judiciaire étaient présents, ainsi que le vicaire de Vincennes.

Le plein jour succéda à la grisaille d'une aube indécise...

Les minutes passèrent... l'automobile dans laquelle le condamné devait arriver ne parut pas...

A huit heures trente, avis fut donné par la justice militaire que l'exécution de Pierre Lenoir n'aurait pas lieu aujourd'hui. Le service d'ordre fut décommandé.

Voici ce qui s'était passé : Ce matin, à six heures trente, lorsque les commandants Abert et Julien, rapporteurs près le troisième conseil de guerre, accompagnés du représentant du gouverneur militaire de Paris, du commandant Massard, des avocats, Mes de Molènes et Auvillain; du docteur Socquet, médecin légiste, et de l'aumônier de la prison, l'abbé Spitz, se présentaient, le condamné à mort, qui les attendait, très calme, leur fit d'une voix posée la déclaration suivante :

« Mon père m'a appris à ne pas avoir peur de la mort. Je mourrai courageusement. J'aime la France, je n'ai jamais trahi ma patrie. »

Puis, le commandant Julien ayant demandé à Pierre Lenoir s'il avait des révélations à faire, celui-ci rappela les moyens invoqués par ses défenseurs pour former le pourvoi en révision. Il insista particulièrement sur la communication au conseil de guerre, le 7 mai, c'est-à-dire la veille même du jugement, d'une pièce ignorée jusque-là de la défense.

« Au moment de mourir, dit-il, je tiens à répéter une fois de plus que j'ai toujours demandé en vain à être confronté avec M. Caillaux. »

CONNEXITÉ AVEC L'AFFAIRE CAILLAUX

Et ici le condamné exposa que, d'après lui, il y avait connexité entre son affaire et celle de M. Joseph Caillaux, et cette opinion se trouvait confirmée par les termes mêmes de l'acte de renvoi de M. Joseph Caillaux devant la Haute-Cour.

Me de Molènes demanda alors que ces déclarations soient immédiatement communiquées à M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire. Le commandant Julien consentit à faire cette communication et se transporta, accompagné du commandant Abert, à six heures quarante-cinq, au siège de la justice militaire.

Deux heures plus tard, les deux officiers étaient de retour à la prison, porteurs de l'ordre de surseoir à l'exécution. Toujours très calme, Pierre Lenoir renouvela en ces termes sa première déclaration :

« Devant Dieu et devant les hommes, je jure que je n'ai jamais commis le crime de trahison; je ne suis pas un traître. »

A neuf heures et demie, l'avis de sursis parvenait à Vincennes, et les troupes du service d'ordre regagnaient leur casernement, pendant que MM. Raux, préfet de police, et Ducrocq, directeur de la police judiciaire, rentraient à Paris en auto.

Les déclarations de Lenoir seraient de nature à provoquer à bref délai un « coup de théâtre ». Elles ont déjà ce premier résultat, capital pour l'accusé, de différer son voyage à Vincennes. C'est la répétition de l'incident qui marqua l'exécution de Bolo pacha. Le sursis de ce dernier fut de neuf jours.

L'EXPLICATION OFFICIELLE DU SURSIS

L'explication officielle du sursis accordé à Pierre Lenoir a été donnée par la Note suivante :

« Sur rapport du ministre de la guerre, concluant au rejet du recours en grâce de Pierre Lenoir, le Président de la République a décidé que la justice militaire suivrait son cours. En conséquence, l'exécution fut fixée à ce matin.

» Au réveil, le condamné fit des déclarations qui, conformément à la loi, furent recueillies par le commandant Abert, rapporteur près le 3e conseil de guerre. Ces déclarations se rapportent à une affaire judiciaire en cours, et le condamné réclamait une confrontation.

» Le commandant Julien, délégué du général gouverneur militaire de Paris, crut devoir alors faire surseoir à l'exécution et rendit compte au sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire.

» M. Edonard Ignace transmit aussitôt le dossier au garde des sceaux, qui a décidé de saisir la commission de révision.

» Cette commission aura à apprécier la suite que comporte l'incident. »

L'Affaire Judet

MM. JUDET ET PAUL-MEUNIER AURAIENT CONFERE AVEC LES ALLEMANDS A LA VILLA BOSSARD

Paris, 19 septembre. — Un de nos confrères a pu joindre Mme Alice Gilland, qui fut durant cinq années au service de Mme Bossard comme cuisinière. Ce témoin a fait ces troublantes précisions :

— C'est le 14 et le 15 mai 1916 que M. Paul-Meunier et Mme de Ravisi sont venus en Suisse chez M. Bossard. Ils passèrent deux nuits à la villa Zeerlebeher. Le ministre d'Allemagne, M. de Romberg, est venu le 15 mai, à onze heures du soir. Il a discuté jusqu'à deux heures du matin avec le député français.

— Etes-vous sûre de ces faits ?

— Oui. J'ai vu le ministre d'Allemagne au moment où il sortait du fumoir. Je me suis trouvée face à face avec lui.

— Etait-ce bien M. de Romberg ?

— Pour ne pas me tromper, je me le suis fait montrer ensuite à plusieurs reprises en ville.

— Et M. Judet, a-t-il assisté à cette entrevue ?

— Non. M. Judet était reparti pour Paris le 4 mai.

— A-t-il vu, de son côté, M. de Romberg ?

— Oui, une fois. Il s'est entretenu avec lui en juillet 1915, chez M. Boss

DÉPÊCHES de la Nuit dernière

A LA CHAMBRE

La discussion sur le traité de paix s'est poursuivie jeudi

Paris, 18 septembre. — On reprend la discussion du traité de paix. La parole est donnée au socialiste bolchevisant Longuet. Il affirme que c'est une calomnie de prétendre que le parti socialiste repousse le traité parce que trop favorable à la France et trop dur pour l'Allemagne. Il le repousse parce que c'est un traité de force qui ne permet pas d'espérer la fin de la guerre et qu'on y retrouve l'esprit de violence des précédents traités. (Vives protestations sur un grand nombre de bancs, applaudissements à l'extrême gauche.) Ce traité ne nous apporte pas le désarmement et ne nous satisfait pas au point de vue économique. Du côté du gouvernement on n'a pas fait l'effort nécessaire. L'Amérique était prête à tous les sacrifices. Il est inadmissible que parmi les alliés les uns soient ruinés pendant que les autres reviennent plus riches. Il aurait fallu demander plus de sacrifices à l'Angleterre et à l'Amérique. Il fallait prêter moins d'attention aux clauses territoriales. Cette guerre a été causée, a dit le président Wilson, par le mépris du droit des petites nationalités. On a réparé quelques injustices; mais n'y a-t-il pas de nouvelles Alsaces-Lorraines que vous avez créées ? (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Longuet évoque, d'après Renan, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est ce principe qu'il aurait voulu voir respecter dans tous les chapitres du traité. Il a été proclamé par le socialisme international. On ne le retrouve pas dans le traité, c'est pourquoi l'orateur ne le votera pas. M. Barthou, dans son rapport, a eu tort d'évoquer le vieux droit historique; Jaurès, dans son livre sur les origines de la guerre de 1870, a rappelé que Bénédetti, en 1866, proposait à Bismarck l'échange de la rive gauche du Rhin contre la Belgique.

M. Barthou : Quel rapport y a-t-il entre la proposition Bénédetti et mon rapport ?

M. Longuet : Vous réclamiez, l'un et l'autre, la rive gauche du Rhin !

M. Barthou : Exprimez mon opinion, ne la dénaturez pas ! (Bruit.)

M. Longuet soutient que la revendication de la rive gauche du Rhin a toujours été funeste à l'intérêt de la France et de l'Europe. Vouloir revenir à la politique de division de l'Allemagne est une utopie réactionnaire.

Rappelant les protestations de Bebel et de Liebknecht contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, **M. Longuet** demande que nous aidions l'Allemagne à évoluer.

M. Coutant, socialiste : Lorsque j'étais prisonnier en Allemagne, vos amis allemands ne parlaient pas comme aujourd'hui. M. Longuet y était considéré comme un grand Français. (Bruit prolongé.)

M. Barthou : A vous entendre, on croirait que j'ai supprimé des passages dans le discours de Vandervelde. Dans mon rapport, je disais que pas une voix allemande ne s'était élevée contre l'évacuation de la Belgique. Je citais Vandervelde à l'appui de mon dire. Les socialistes allemands ont dit que si la Belgique avait laissé passer l'invasion elle aurait profité d'avantages spéciaux : loi de huit heures et assurance sociale. Vous avez dit : « C'est une paix de violence ! » Est-ce que la France victorieuse n'a pas le droit d'imposer à l'Allemagne vaincue les mesures nécessaires pour sa sécurité future ? Au surplus, les socialistes belges ont voté unanimement la paix après l'adhésion de Vandervelde. (Vifs applaudissements, sauf sur les bancs socialistes.) Vous parlez de paix de force et de violence, parlez-nous d'une autre paix que de la nôtre, celle de Brest-Litovsk. (Vifs applaudissements.)

M. Longuet : Au moment où le militarisme était tout-puissant, en mars, mai, juin 1918, il y a eu 800,000 grévistes à Berlin. Il y a eu des voix courageuses contre les gaz asphyxiants, la guerre sous-marine.

Voix diverses : Combien ?

Le colonel Josse : Ils sont Boches et resteront Boches. (Applaudissements.)

M. Longuet : Si après la chute de l'empereur, si Noske a encore 1 million 200,000 soldats, c'est que nos gouvernants l'ont bien voulu. Ils ont sacrifié la sécurité de la France à celle de la bourgeoisie allemande. (Exclamations.)

M. Longuet se réjouit du retour de l'Alsace et de la Lorraine tout en regrettant qu'on n'ait pas eu recours au plébiscite. Il critique l'état de siège pour les grèves de Mulhouse, et l'intervention militaire dans la grève des tramways de Strasbourg. Il y a encore 200,000 Allemands en Alsace, dit-il. On expulse ceux d'entre eux qui sont des ouvriers syndiqués et on recherche au contraire les jaunes.

L'orateur réclame le plébiscite pour la Silésie, les Allemands de Memel. Il dénonce les « iniquités » du traité avec l'Autriche, soutenant la thèse de l'union des Autrichiens allemands avec l'Allemagne. (Vives protestations.)

M. Lavoinne : Comment pouvez-vous parler du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, puisque vous n'appartenez à aucun peuple, que vous êtes internationaliste !

M. Longuet : Les droits de la France ne peuvent être en opposition avec les droits d'aucun peuple. (Exclamations.)

Puisqu'il s'agit de la paix du droit, qu'attend l'Angleterre pour rendre la liberté à l'Irlande opprimée ? Dans nos propres colonies, en Annam, au Tonkin?...

A ces mots, **M. Outrey,** député de l'Indochine, bondit :

C'est complètement inexact; votre journal accueille les articles d'un misérable condamné en Indochine; comme il accueille tout ceux qui viennent parler contre la France. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Moutet : Il y a une pétition des Annamites, qui réclament de la France plus de justice et de liberté. La politique libérale du gouverneur Sarraut a toujours été entravée par les fonctionnaires. Il faut accorder le « self government » à cette colonie, qu'on ne peut garder sans le consentement de ses habitants. (Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche, protestations et bruit sur un grand nombre de bancs.)

M. Outrey veut répliquer; le vacarme des pupitres de l'extrême gauche l'en empêche.

On s'invective de droite à l'extrême gauche. **M. Outrey** parle dans le bruit et les cris. Le président essaie vainement de se faire entendre, les amis de M. Outrey répondent par un bruit assourdissant. Enfin, **M. Longuet** permet à M. Outrey de répondre :

M. Outrey : Je proteste contre les paroles de M. Moutet : si M. Sarraut était ici, il parlerait comme moi. C'est un misérable Annamite qui fait cette campagne, contre laquelle protestent les autres Annamites dévoués à la France.

M. Longuet : Nous n'avons jamais dans mon journal accueilli que des revendications de justice.

M. Longuet applaudit à l'article du traité qui abolit la paix de Brest-Litovsk. Mais c'est une solution négative. Quelle politique avez-vous vis-à-vis de la Russie ? (Exclamations et bruit.) M. Longuet prétend que cet hiver les bolcheviks ont fait des propositions de paix par l'intermédiaire de jeunes officiers américains et de M. Bullit.

M. Clemenceau : Je n'en ai jamais eu connaissance. Si M. Lloyd George avait été saisi de propositions, il m'en aurait parlé.

M. Longuet : Cela prouve qu'il n'y a pas toujours eu accord entre les alliés.

M. Longuet donne lecture de ces propositions, qui ont déjà été publiées.

M. Renaudel : Après le récit de M. Bullit, vous ne pouvez prétendre ne rien savoir.

M. Clemenceau : Ni M. Lloyd George ni M. Wilson ne m'ont jamais parlé d'une pareille paix. Je lis les articles de journaux, mais je ne suis pas obligé de faire une enquête sur tout ce qu'ils rapportent. (Très bien.)

M. Renaudel : Ainsi, vous prenez des négociations sérieuses pour des articles de journaux.

M. Longuet : M. Lloyd George, qui avait déclaré ces propositions acceptables, déclara à M. Bullit que devant les protestations de la presse et des conservateurs anglais il ne pouvait faire la paix avec la Russie bolcheviste. D'après le « Times », il y a eu lundi une réunion du conseil des alliés qui a approuvé la politique anglaise d'évacuation de la Russie.

M. Clemenceau : Encore un journaliste qui ne gagne pas l'argent que lui donne son journal. (Très bien.)

M. Longuet : Je n'ai pas encore vu de démenti.

M. Varenne : On avouera plus tard.

M. Pichon : Les alliés sont unanimes à ne pas vouloir reprendre les relations commerciales avec la Russie. (Très bien.)

M. Longuet : Votre politique ne peut donner au monde la paix dont il a besoin pour sa reconstitution.

M. Longuet : Messieurs, je termine...

Sur divers bancs : Ah !...

M. Longuet : Nous ne pouvons accepter la paix que vous nous proposez, et je conclus en réclamant, avec l'internationale, la justice qui doit présider aux relations internationales et à l'affranchissement des travailleurs. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. LAUCHE

M. Lauche, socialiste, traite des clauses relatives à l'organisation internationale du travail. Il étudie le programme de la Conférence de Washington : journée de travail de huit heures, travail des femmes et des enfants, travail de nuit.

Il faudrait, dit-il, que cette Conférence ne fût pas une manifestation et qu'elle aboutisse à des résultats pratiques, car nous sommes au début d'une ère nouvelle. M. Lauche défend la journée de huit heures contre ses détracteurs. La journée de huit heures après l'armistice a empêché la crise de la métallurgie. Le malheur, c'est que la grande industrie n'avait pas préparé l'après-guerre et surtout manquait de matières premières et de transports. M. Lauche espère qu'il n'est pas question de revenir sur la journée de huit heures.

AU SÉNAT

Les traitements des fonctionnaires de l'enseignement technique

Paris, 18 septembre. — Le Sénat aborde la discussion du projet portant ouverture de crédits additionnels en vue de l'amélioration des traitements des fonctionnaires de l'enseignement technique relevant du ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes.

M. Clémentel, ministre du commerce, promet à M. Beauvisage d'insister auprès du ministre des finances pour faire rapporter une circulaire inacceptable de date récente invitant les trésoriers généraux à faire reverser par les professeurs mobilisés de l'enseignement technique les indemnités de résidence et de logement qu'ils ont touchées pendant la guerre, étant donnée que même mesure n'a pas été prise à l'égard du personnel de l'instruction publique.

M. Cazeneuve, rapporteur, indique que la réforme qui fait l'objet du projet de loi se soldera au total par une dépense annuelle de près de 7 millions et demi de francs. Il fait ressortir que les améliorations portent sur les traitements du personnel enseignant, du personnel administratif et du personnel des ateliers.

La base des améliorations de traitements a eu pour point de départ, par assimilation, les améliorations votées il y a dix jours en faveur du personnel de l'enseignement public. Cette assimilation est traditionnelle.

Le rapporteur termine en rendant l'hommage qui leur est dû aux maîtres de notre enseignement technique qui ont été les collaborateurs utiles et dévoués de la victoire. (Applaudissements.)

M. Clémentel, ministre du commerce, rend hommage aux professeurs de l'enseignement technique qui, pendant la guerre, se sont entièrement donnés à la défense nationale dans nos usines et, à ce titre, ont bien mérité de la patrie. La science et l'industrie doivent marcher de pair; elles l'ont reconnu depuis longtemps et, récemment, notre Académie des sciences a créé chez elle une section des applications industrielles.

Une conférence interministérielle permanente vient d'être instituée pour préparer le règlement rapide des questions intéressant à la fois le département du commerce et celui de l'instruction publique.

En terminant, le ministre promet de faire les démarches nécessaires auprès des collectivités fondatrices de chaires pour que les traitements des professeurs de ces chaires soient relevés. L'Etat se substituera pour ce même relèvement aux fondateurs de chaires qui ont disparu.

Les divers articles et l'ensemble du projet sont adoptés à l'unanimité de 215 votants.

La compétence des gardes forestiers

Le Sénat adopte, après avoir entendu M. Pouille, rapporteur, le projet relatif à la compétence des gardes forestiers en matière de délits de chasse. Ce projet permettra au garde forestier de dresser procès-verbal pour délit de chasse, même en dehors des cours d'eau et des bois soumis au régime forestier.

La liquidation des biens ennemis séquestrés

On met en discussion le projet relatif à la liquidation des biens faisant l'objet d'une mesure de séquestre de guerre.

M. Poulle, rapporteur, expose qu'au point de vue international ce sont les traités de paix qui interviennent, nos ennemis ayant reconnu que les biens de leurs ressortissants en France sont devenus la propriété de notre pays. Au point de vue national, les liquidations seront effectuées conformément à la législation de notre pays. C'est pour créer cette législation que le projet de loi actuel a été soumis au Parlement.

Seuls, seront liquidés les biens ayant fait l'objet d'une mesure de séquestration définitive. Bien entendu, lorsqu'il se présentera des situations exceptionnelles, par exemple lorsque les fils du propriétaire du bien séquestré seront morts pour la France, la liquidation de ce bien ne se fera pas. Les ventes de biens séquestrés se feront aux enchères avec toute la publicité voulue.

M. Herriot exprime l'inquiétude que lui cause la disposition du projet admettant aux adjudications les ressortissants des pays neutres derrière lesquels il est à craindre que se cachent des ennemis.

L'orateur demande que des instructions formelles soient données par le ministre dans le sens de ses observations en vue des enchères auxquelles il sera procédé. (Très bien ! Très bien !)

M. Nail, garde des sceaux, rappelle que près de 16,000 mises sous séquestre ont été prononcées en France concernant des biens d'une valeur approximative de un milliard et demi.

Les biens français en Allemagne et en Alsace-et-Lorraine représentaient trois à quatre fois la valeur des biens allemands en France. Cette situation nous dictait notre attitude de séquestre conservatoire tant que durait la guerre. Aujourd'hui, où nous avons la paix victorieuse, les liquidations de biens allemands s'imposent d'urgence pour réaliser le gage que nous détenons. M. Herriot augure mal de l'admission d'étrangers aux adjudications; il faut cependant réaliser des enchères fructueuses et éviter des représailles économiques de la part des pays étrangers dont les ressortissants seraient exclus des enchères. Mon collègue des affaires étrangères m'a écrit à ce sujet une lettre qui aurait décisive. Le texte du projet de loi soumis au Sénat offre toute garantie au point de vue où se place M. Herriot. Des précautions efficaces pourront être prises dans l'intérêt national; au besoin, en limitant les catégories de candidats à admettre à prendre part aux adjudications. Le projet est adopté.

Prochaine séance mardi.

LA VIE SPORTIVE

Courses à Enghien

JEUDI 18 SEPTEMBRE

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DES DOMBES (haies, à vendre aux enchères), 3,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Baby-Girl* (Salmon), à M. A. Kurz; 2e, *Chartreuse-Verte* (L. Bara), à M. A. Harduin; 3e, *Revolt* (J. Perreau), à M. P. Podolsky, tombé et remonté. Non placé : La-Mourthe (Legrand), dérobée. Gagné de quatre longueurs; le troisième loin.

PRIX DE LA BRESSE (haies), 3,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Le-Stiff* (Goyat), à M. A. Eknayan; 2e, *Totten* (Legrand), au comte P. de Tunnlhac; 3e, *La-Targette* (Prior), à M. Jean Stern.

Non placés : Ibiscus (Wilcock), Nonnain-de-Magny (R. Ferré), Le-Tribouiet (W. Mitchell), Rimailho (F. Rovella), Lordship (Bedefoup), Nautonnier (R. Head), Papas-Chif (Carbonnier).

Gagné d'une demi-longueur; le troisième à une longueur.

PRIX DU LEMAN (steeple-chase), 5,000 fr., 3,400 mètres. — 1er, *Cambay* (G. Mitchell), à M. Ed. Gaspari; 2e, *Anachronisme* (Prior), à M. C. Ranucci; 3e, *Merzée* (Parfrement), à M. H. Roux de Bézieux.

Non placés : Petrograd (R. Ricard), Clan-Ronald (J. Bartholomew), L'Alma (Barré).

Gagné de trois quarts de longueur; le troisième à quatre longueurs.

PRIX DU BEAUJOLAIS (haies, handicap), 4,000 fr., 3,000 mètres. — 1er, *Odin-III* (R. Ricard), à M. Florent-Lambert; 2e, *Princess-Mafalda* (Bedeloup), à M. Herbert Ewin; 3e, *Lis-Rouge* (L. Bara), à M. le comte G. de Moustier.

Non placés : Jobard (E. Hardy), tombé; Alexander (Escott), Hitchy-Koo (W. Head).

Gagné d'une encolure; le troisième à une courte tête.

PRIX DU DOUBS (steeple-chase, handicap), 4,000 fr., 3,700 mètres. — 1er, *Héros-XII* (L. Bara), à M. Léon Letellier; 2e, *Gabie* (Bourdaid), à M. G. Braquessac.

Gagné de quatre longueurs.

Rapport officiel du pari mutuel

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Baby-Girl	G	43 50	36 »
—	P	20 »	14 50
Chartreuse-Verte	P	21 50	9 »
Le-Stiff	G	101 »	34 50
	P	18 »	8 »
Totten	P	12 50	6 »
La-Targette	P	15 50	7 50
Cambay	G	53 50	30 »
—	P	22 »	13 50
Anachronisme	P	22 50	10 »
Odin-III	G	140 50	73 »
—	P	47 »	30 »
Princess-Mafalda	P	21 »	12 »
Héros-XII	G	15 50	7 50

ESCRIME

LE TOURNOI D'EPEE D'ARCACHON

C'est dimanche 21 septembre qu'aura lieu, à Arcachon, le grand tournoi d'épée ouvert à tous les amateurs du Sud-Ouest. Il commencera à trois heures, au Grand Casino de la Plage.

Le nombre et la qualité des tireurs nous engagent à inviter le public à aller assister à une manifestation sportive qui promet d'être des plus intéressantes.

CYCLISME

SPEARS, DUPUY, POULAIN, SERGENT A BORDEAUX

On ne pouvait rêver régal sportif plus délectable que celui qui nous est offert, dimanche, au vélodrome du Parc, pour la deuxième journée des Grands-Prix de Bordeaux. Spears, Dupuy, Poulain, Sergent en match de vitesse et contre l'élite de nos régionaux dans une course à l'américaine et à tandems. Ce seul énoncé suffit aux sportsmen qui trouveront, d'ailleurs, le programme de ce gala sensationnel dans « Sports ».

SUTER N'EST PAS MORT

Paris, 19 septembre. — On apprend de Zurich que le coureur cycliste Paul Suter, qui a fait une chute terrible à l'entraînement, n'est pas mort, comme cela avait été annoncé. Quoique ayant une fracture à la base du crâne, on estime qu'il peut être sauvé.

BOXE

LE MATCH CARPENTIER-BECKETT

Londres, 19 septembre. — Le match Carpentier-Beckett est fixé au 4 décembre, et le vainqueur rencontrera Dempsey en mai, toujours à Londres

NOUVELLE VICTOIRE DE CRIQUI

Londres, 19 septembre. — Un match de boxe a eu lieu hier soir au Stade de Holborn entre Criqui et Ross. Le combat a été égal jusqu'au cinquième round, à la fin duquel les deux adversaires paraissaient légèrement fatigués.

A partir du sixième round, Ross mène rudement la danse jusqu'au quatorzième, où Criqui l'envoie rouler sur le tapis. Tout le monde croit que Ross a son compte, mais l'arbitre en décide autrement. Le combat continue, et au quinzième round, Criqui envoie de nouveau à terre Ross qui, cette fois-ci, est officiellement déclaré knock-out au milieu d'une grande agitation.

CROSS-COUNTRY

STADE BORDELAIS U. C. — Tous les membres du club désirant pratiquer le cross sont priés de se faire inscrire au secrétariat, rue du Palais-Gallien, 149.

1re Edition

BORDEAUX

Mariage

Jeudi matin a été célébrée à onze heures, à l'église Saint-Ferdinand de Bordeaux, devant une nombreuse et sympathique assistance, la cérémonie religieuse du mariage de notre collaborateur et ami Louis Valeton, secrétaire de la rédaction à la « Petite Gironde », avec Mlle Antoinette Brunet. Le mariage civil avait eu lieu la veille, à la mairie, par les soins de M. l'adjoint au maire Chabrely.

Les témoins de l'épouse étaient Mlle Alice du Mont et M. Daniel Dussarget; ceux de l'époux, MM. Gustave Gounouilhou et Edmond Heyser, secrétaire de la rédaction à la « Petite Gironde ».

Au lunch qui a suivi la cérémonie, des membres de la famille, MM. Gustave Gounouilhou, au nom de la direction de la « Petite Gironde », et le commandant Marzac, directeur de l'Ecole de tir aérien de Cazaux, dont M. Valeton fut le sous-directeur, ont adressé en termes émus leurs vœux de prospérité et de bonheur aux mariés. Nous y joignons affectueusement les nôtres.

RENGAGEMENTS

Les militaires appartenant au service armé présents sous les drapeaux ou démobilisés depuis moins de deux ans, peuvent contracter des rengagements de 6 mois, 1 an, 2, 3, 4 ou 5 ans, et bénéficier par suite de l'allocation de primes et hautes paies.

Les demandes doivent être adressées au chef de corps pour les militaires présents sous les drapeaux, et au commandant du bureau de recrutement de la résidence pour les démobilisés.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort, à l'âge de soixante-quatre ans, de M. Jean-Paul Trouillet, président du comité de direction de la « Dépêche coloniale », qu'il fonda, à Paris, en 1888.

Notre estimé confrère est au premier rang de ceux à qui notre pays doit d'avoir compris l'impérieuse nécessité de l'expansion coloniale, et aussi d'avoir su consentir les sacrifices indispensables à l'établissement de notre vaste et riche empire d'outre-mer.

Avant de mourir, M. Trouillet a eu la satisfaction de voir son œuvre se développer, pour le plus grand bien d'ailleurs de la cause qu'elle soutient.

Bordelais d'adoption, notre regretté confrère avait fait ses études au lycée de notre ville.

Il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de nombreux ordres étrangers et coloniaux.

A sa famille, nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

Dans les P. T. T.

Le repos dominical

Afin d'assurer à ses agents le repos hebdomadaire, l'administration des postes et télégraphes a décidé qu'à partir du 21 courant il ne serait ouvert, les dimanches et jours fériés, au bureau central télégraphique de Bordeaux, qu'un seul guichet. Elle prie le public de vouloir bien s'astreindre à n'expédier que les télégrammes ne pouvant réellement pas être différés. Les télégrammes déposés risqueraient d'ailleurs de ne pouvoir être ni acheminés ni distribués, le service télégraphique étant suspendu dans la grande majorité des bureaux le dimanche.

643 — **AUTOMOBILISTES, MOTOCYCLISTES, GARAGISTES,** vous pouvez trouver maintenant au **CHAMP DE MARS,** à **PARIS,** les pièces nécessaires pour la remise en état de vos véhicules. Vente à l'amiable (tous les jours, de 9 h. à midi et de 13 h. 30 à 16 h.) d'accessoires et de nombreuses pièces détachées de toutes marques (françaises et américaines). Renseignements : 70, avenue de la Bourdonnais.
Téléphone : SAXE 76-57, 80-80.

Carnets de tickets pour les tramways

Un de nos lecteurs nous communique la lettre suivante :

« J'assiste chaque jour, dans les trams, à des discussions au sujet de la monnaie à donner ou à recevoir.

» Pour obvier à ces inconvénients, la Compagnie des T. E. O. B. ne pourrait-elle pas, maintenant que les prix sont unifiés à 0 fr. 15 pour les civils et 0 fr. 10 pour les militaires, créer des carnets de tickets, que le public pourrait acheter d'avance et par quantités dans les divers kiosques de la Compagnie ?

» D'autre part, si l'abonnement mensuel était de 20 francs au lieu de 25 francs, le nombre des abonnés serait beaucoup plus grand, et ce serait encore une simplification dans cette pénurie de monnaie. »

Nous nous faisons l'écho des réclamations de notre correspondant occasionnel, en souhaitant qu'il y soit donné satisfaction dans la mesure du possible.

Vol d'un attelage

M. Morère, commissionnaire, habitant Cadaujac, était venu à Bordeaux mercredi matin pour porter des marchandises.

Pendant qu'il livrait divers colis, il laissa son attelage, une baladeuse attelée d'une mule, cours Saint-Jean, près de la place des Capucins, entre six et sept heures. Quand il revint, l'équipage avait disparu. M. Morère s'empressa d'aller déposer une plainte au commissariat du 10e arrondissement.

Voici le signalement de l'attelage, qui, sans nul doute, a été volé : mule robe noire, 1 m. 50 environ, portant une plaie au bas de la jambe droite; baladeuse peinte en jaune passé, roues peintes en rouge.

Chute mortelle

Le nommé Jean Lombez, âgé de soixante-deux ans, manœuvre, travaillant à la raffinerie Saint-Raml, a fait, jeudi, une chute de dix mètres. Grièvement blessé en différentes parties du corps, l'infortuné sexagénaire a été transporté à l'hôpital Saint-André, où il a succombé quelques heures plus tard.

Noyé repêché

Le corps d'un homme dont l'identité n'a pu encore être établie a été retiré du fleuve, au ponton de Lormont, quai de Bacalan, par M. Auguste Castera, charpentier, 13, rue Sauvageon.

Le noyé paraît âgé de trente-cinq à quarante ans. On l'a déposé à la morgue.

Auto contre fiacre

Une collision s'est produite jeudi, à l'angle de la rue Vieille-Tour et du cours de l'Intendance, entre l'auto de M. Pédurthe, demeurant boulevard Wilson, et le fiacre que conduisait M. Jean Cazer, rue Ligier, 48. Tout s'est borné, heureusement, à des dégâts matériels.

Volé et frappé

François Rumeau, âgé de vingt-trois ans, soldat au 144e d'infanterie, demeurant rue Mathieu, 116, passait rue Saint-Sernin, quand il fut accosté par une femme qui lui enleva une somme de 40 francs et son carnet de pécule. Comme le militaire se disposait à se faire restituer son bien, deux rôdeurs, complices de la femme, surgirent d'un coin sombre et le rouèrent de coups de poing.

Le trio s'étant enfui, Rumeau s'est rendu à la Permanence, où il a déposé une plainte.

L'« ogresse », comme on dit à Marseille, a fourni le signalement des malfaiteurs.

Disparition

M. Dominique Minvielle, âgé de 69 ans, a disparu depuis mercredi matin. Voici son signalement : moustaches et cheveux blancs; vêtu d'un costume bleu, coiffé d'une casquette à rabat, porte cache-col blanc, chaussures jaunes. Prévenir Robert Maurice, 202, rue Sainte-Catherine, Bordeaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. MATIGNON, vice-président

EXCITATION DE MINEURES A LA DEBAUCHE

Depuis quelque temps, la police était prévenue qu'une femme Berthe P..., 59 ans, demeurant rue Judaïque, attirait chez elle des petites jeunes filles de quatorze ou quinze ans et recevait, en même temps des soldats d'une nation alliée qui se livraient à la débauche avec elles.

A la suite d'une descente de police dans son meublé, Berthe P... fut arrêtée et a comparu devant le tribunal correctionnel qui l'a condamnée, pour excitation de mineures à la débauche, à trois mois de prison.

BOUCHERIE A. BERNABI
Edgard FERRACHAT, Successeur
82, rue Camille-Godard, 82
SAMEDI et DIMANCHE, importante baisse de prix à l'occasion de l'ouverture
VIANDES DE 1re CHOIX

LA VIANDE FRANCAISE
EN RECLAME SAMEDI BOUCHERIE RAOUL
MOUTON..... Le 1/2 kil.
GIGOTS, COTES LONGES.....
1/2 FINE, CHARNUE PARÉES....
ENTRECOTES FINES : BŒUF....
POITRINE BŒUF ET COU.....
VEAU extra, meilleur marché qu'ailleurs.
3f75 — 1 fr. 50

Observatoire de la Maison Larghi

Du 19 septembre.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	17.0	»	»	»
8 heures du matin	18.0	761.0	Nuageux	Ouest.
Midi	22.5	»	Pluvieux	N.-E.
Maxima du jour	22.5	»	»	»

COMMUNICATIONS

ZINGUEURS, COUVREURS ET PLOMBIERS. — Réunion mensuelle dimanche 21 courant, à 9 h. 30 du matin, Bourse du travail.

RETRAITES DES DIVERS SERVICES MUNICIPAUX. Grande réunion générale dimanche 21 septembre, à 9 h. 30, salle de l'Athénée. MM. les conseillers municipaux sont priés d'y assister. Inscriptions reçues tous les jours, chez M. Dumas, président, rue Malbec, 171.

MUSICA. — La Société Musica reprendra très prochainement, dans la coquette salle Grisch, 76, rue de Marseille, ses concerts-sauterie, interrompus pendant la guerre.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. M.-G. Darrouzet, 10, rue Henri-Pinel, le Bouscat.

OUVRIERS TONNELIERS DE BORDEAUX. — Réunion syndicale le samedi 20, à 3 heures de l'après-midi, Bourse du travail.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ARRET D'EAU. — Il sera fait pendant la journée de samedi 20 courant, de 6 heures du matin à 18 heures du soir, un arrêt d'eau rue Brizard.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Niagara », en partance pour New-York, et le paquebot « Floridé », à destination de Casablanca, amarrés tous deux au quai Carnot, embarqueront leurs passagers samedi, entre 15 et 17 heures.

CHARGEURS-REUNIS. — Le paquebot « Ceylan », qui doit quitter Bordeaux dans la nuit de samedi à dimanche à destination du Brésil et de la Plata, embarquera ses passagers samedi, à 15 heures.

SUD-ATLANTIQUE. — Le paquebot « Liger », venant de la Plata et de l'Uruguay, a quitté Rio-de-Janeiro le 13 septembre, en route pour Dakar et Bordeaux.

PORCS EN ROUTE POUR BORDEAUX

Nous apprenons que le vapeur « Garonne », de la Compagnie Générale Transatlantique, a quitté Casablanca le 18 septembre, à destination de Bordeaux, avec un lot important de porcs destinés au commerce.

DEPARTS DES COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster samedi 20 septembre pour les destinations suivantes :

Alger, départ du paquebot « Duc-d'Aumale », de Marseille, le 22.

Montréal et le Canada, départ du paquebot « Tunisian », de Londres, le 24 septembre.

LA FLOTTE INTERALLIEE

Le vapeur « Pelotas », parti de Casablanca le 13 septembre, ayant à bord un contingent de militaires, ainsi qu'un chargement de diverses marchandises et 200 porcs, est monté à Bordeaux vendredi à une heure.

Le débarquement des soldats a eu lieu dans la matinée.

Heures et hauteurs des marées à Bordeaux

Samedi 20 septembre

Pleine mer : Matin, 3 h. 27; hauteur, 4 m. 15. — Soir, 16 h. 3; hauteur, 4 m. 30.
Basse mer : Matin, 11 h. 42; hauteur, 0 m. 15. — Soir, » h. »; hauteur, » m. ».

Chronique théâtrale

APOLLO-THEATRE

Il faut voir Augé dans « Zidore », jamais le célèbre comique n'a atteint une composition aussi vraie, aussi originale, aussi nature que son « Zidore ». Avec Augé dans « Zidore », il y a au programme Mario dans « Gonzague ; c'est 3 h. 30 de fou-rire, avec un spectacle le plus attrayant et le plus réjouissant que l'on puisse désirer. — Samedi, début des danseurs Jim Edwards and Jimy Rewolds. Location ouverte.

THEATRE DES BOUFFES

La « Revue en Paix... Père », sera donnée vendredi, samedi et dimanche avec S. Darmand, Sardou, Treki et 25 artistes des principales scènes parisiennes, sous la direction de M. Manuel. — Dimanche, matinée. — Jeudi, vendredi, la tournée Souché viendra douer « Madame et son Filleul ». Samedi et dimanche, « le Fils à Papa ». Location ouverte au hall du Français.

TRIANON-THEATRE

Tous les soirs, dimanche matinée, l'amusant vaudeville de Maurice Hennequin, « les Joies du Foyer » avec les excellents comiques Doriyal, Guise, Favola, Mme Musset et les jolies Yvonne Brionne et Jane Clément. Location ouverte tous les jours à Trianon, de 14 à 18 heures, les dimanches et jeudis, de 10 à 12 heures. Musique aux entr'actes.

ALHAMBRA-THEATRE

Tous les soirs, sur la scène : « Si la Garonne avait voulu », revue en 4 tableaux, de MM. Barthélemy et Busquet, interprétée par MM. Busquet, Ramos, Reinal, Verva et Mmes A. Chabry, Deroye, L. Delcher et Dufleuve dans sa scène : « Un Tour chez les Forains ».

SCALA-THEATRE

« Miss Détective ». — Immense succès de cette délicieuse opérette, avec son interprétation remarquable, sa mise en scène particulièrement riche, son livret désopilant et sa charmante partition. On loue sans frais.

ALCAZAR

Samedi 20 et dimanche 21 septembre 1919, « Le Tour du Monde d'un Enfant de Paris, neuf tableaux. Au se tableau, le Pont du « Gibraltar » (incendie à bord d'un paquebot).

Concerts de la Musique municipale

La musique municipale se fera entendre au Jardin-Public, le dimanche 21 septembre, à 4 heures de l'après-midi.

SPECTACLES

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

APOLLO. — 8 h. 30 : **Zidore, Gonzague.**
BOUFFES. — 8 h. 30 : **En Paix... Père.**
TRIANON. — 8 h. 30 : **Les Joies du Foyer.**
SCALA. — A 8 h. 30 : **« Miss Détective ».**
ALHAMBRA. — A 8 h. 30 : **Si la Garonne avait voulu.**
SKATING : Patinage 8 h. ½, pat. et gr. bal.

FRANÇAIS-CINEMA

C'est dans un joli programme de cinéma qu'on pourra applaudir tous les soirs le chanteur Dalbret dans ses dernières créations, dans un joli programme de cinéma, avec « Rayon d'Or », film d'art de l'A. G. C., interprété par miss Mary Miles. — Dimanche, matinée avec Dalbret, et un joli programme cinématographique. — Vendredi, Mayol, avec « l'Anathème », film d'art. — Location ouverte.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Samedi, lady Love; Poincaré à Bordeaux.

ÉTAT CIVIL

DECES du 18 septembre

Joseph Caudarré, 14 ans, rue des Terres-de-Borde, 104.
Mme Naudy, 30 ans, rue Saint-Charles, 55.
Mme Friedman, 39 ans, rue des Salières, 67.
Victor Bézian, 56 ans, rue d'Ornano, 231.
Veuve Pésigné, 59 ans, rue Mellis, 22.
Hilarion Bénac, 60 ans, rue Laterrade, 9.
Veuve Sancerni, 79 ans, rue des Capucins, 12.
Jean Gaignond, 80, ans, rue Mouneyra, 96.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Gaston Lagrolet, Mlles Valentine et Simone Lagrolet, Mme Lechaux, M. Henry Lagrolet, M. et Mme Emile Gabarrot, née Lagrolet, et leurs enfants; M. et Mme Henry Romand, les familles Lagrolet, Formey de Saint-Louvent (de Bayonne), comtesse de Mollans (de Dax), M. Alfred de Gardillanne (de Dax), Boisot (de la Teste), Louis Peyret (d'Orthez), Mallet et Valentin prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Gaston LAGROLET,
directeur technique de la Société industrielle de résines de Bègles,
décédé à Bègles, le 18 septembre 1919, muni des sacrements de l'église,

leur époux, père, gendre, frère, beau-frère, oncle et cousin germain, qui auront lieu le samedi 20 septembre, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette église, à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Le conseil d'administration de la Société anonyme industrielle de résines de Bègles prie ses amis et connaissances de lui faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Gaston LAGROLET,
directeur technique de la Société.

Le personnel de la Société anonyme industrielle de résines de Bègles prie ses amis et connaissances de lui faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Gaston LAGROLET,
son regretté directeur.

Pompes funèbres gén., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mme A. Decort, M. et Mme J. Larrieu et leurs enfants, M. et Mme Guérineau, M. et Mme Madrière, M. et Mme L. Decort, M. et Mme A. Decort et leur fille, M. et Mme L. Roquebert et leurs enfants, M. et Mme Gréaud et leurs enfants, M. et Mme J. Baronnet, Mme veuve Furon, les familles Bardin et